

GUIDE DES INDICATEURS DE GESTION 2006

Municipalités locales

TABLE DES MATIÈRES

Page

INTRODUCTION	3
1. MOT DE LA MUNICIPALITÉ.....	4
2. SOMMAIRE DES INDICATEURS DE GESTION.....	4
3. INDICATEURS DE GESTION 2006.....	4
3.1 Transport routier - Voirie municipale	5
3.2 Transport routier – Enlèvement de la neige	6
3.3 Hygiène du milieu – Approvisionnement en eau, traitement et réseau de distribution ...	7
3.4 Hygiène du milieu – Traitement des eaux usées et réseaux d'égout.....	8
3.5 Santé financière globale.....	8
4. CONFIRMATION DE L'OFFICIER MUNICIPAL.....	9
ANNEXE 1 : FACTEURS D'INFLUENCE PRÉDÉTERMINÉS	10

INTRODUCTION

Le ministre a rendu obligatoires le calcul et la transmission de 19 indicateurs de gestion municipaux. Les municipalités locales doivent donc transmettre ceux-ci au ministère des Affaires municipales et des Régions avant le 30 septembre de l'exercice suivant celui pour lequel les indicateurs sont calculés.

Contenu

Ce formulaire est composé de quatre sections :

- **mot de la municipalité;**
- **sommaire des indicateurs de gestion 2006;**
- **indicateurs de gestion 2006;**
- **confirmation de l'officier municipal.**

Le présent guide renseigne les municipalités locales sur les nouveautés et les précisions apportées au formulaire des indicateurs de gestion 2006.

Transmission des documents

Ceux qui ne peuvent utiliser SÉSAMM sont priés de remplir le formulaire papier des indicateurs de gestion 2006 et de l'acheminer à l'adresse suivante :

Service de l'information financière et de la vérification
Ministère des Affaires municipales et des Régions
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau, 1^{er} étage
Québec (Québec) G1R 4J3

Renseignements supplémentaires

Après consultation du présent guide et du *Manuel de la présentation de l'information financière municipale* à l'adresse suivante : <http://www.mamr.gouv.qc.ca/>, suivre le chemin Accueil/ Finances-Fiscalité-Évaluation foncière/ Information financière/ Présentation de l'information financière-Manuel, pour tout renseignement supplémentaire relativement aux indicateurs, vous pouvez vous adresser au Ministère :

Service de l'information financière et de la vérification
Direction des finances municipales
Téléphone : (418) 691-2009
Courriel : indicateurs@mamr.gouv.qc.ca

1. MOT DE LA MUNICIPALITÉ (Page 3)

La municipalité qui le désire peut inscrire dans cette section un mot de présentation générale sur son organisme. Elle peut également y faire part de ses commentaires sur les indicateurs de gestion. Il faut toutefois noter qu'elle aura l'occasion, plus loin dans le formulaire, de formuler des précisions sur chaque indicateur calculé.

2. SOMMAIRE DES INDICATEURS DE GESTION 2006 (Page 4)

Vous devez inscrire pour chaque indicateur le résultat obtenu pour l'année 2006.

Les résultats calculés pour les années 2004 et 2005 doivent également être inscrits dans les colonnes appropriées, sauf pour les municipalités centrales.

3. INDICATEURS DE GESTION 2006 (Pages 5 à 23)

Les pages qui portent sur le calcul des indicateurs contiennent plusieurs renseignements utiles sur l'indicateur comme la fonction, l'activité, la dimension, le critère, la définition ainsi que la formule du calcul. De plus, pour faciliter la compréhension de la formule, on y présente une définition du numérateur et du dénominateur ainsi que la source des données. Ces données peuvent provenir de différentes sources dont le rapport financier ou le sommaire du rôle d'évaluation foncière. Vous devez recueillir les données nécessaires au calcul, les inscrire aux endroits prévus puis effectuer les calculs.

Certaines municipalités ne fournissent pas les services pour lesquels des indicateurs sont prévus. Il suffit alors à la municipalité d'inscrire « s.o. » (abréviation de « sans objet ») à l'endroit prévu pour l'inscription de la donnée dans l'année courante et de préciser les raisons à la section « Commentaires » s'il y a lieu.

Pour les indicateurs calculés à partir de la richesse foncière uniformisée (RFU), les municipalités centrales (municipalités locales avec agglomération) doivent également inscrire « s.o. » à l'endroit prévu pour la donnée de l'année courante puisque ces indicateurs ne leur sont pas applicables.

Dans la section des facteurs d'influence, vous indiquez, s'il y a lieu, les trois facteurs d'influence les plus importants pour l'indicateur. L'annexe 1 indique des facteurs d'influence prédéterminés pour chacune des activités. Par contre, cette liste n'est pas exhaustive; si un autre facteur s'applique à votre organisme municipal, inscrivez-le. La section des facteurs d'influence permet de mettre en évidence les éléments distinctifs de la municipalité qui influencent l'interprétation du résultat d'un indicateur.

Dans la section des commentaires, vous pouvez inscrire tout renseignement que vous jugez utile sur l'indicateur calculé. Il vous est possible d'ajouter tout autre facteur d'influence

supplémentaire dans cette section. Si vous n'avez pas suffisamment d'espace, vous pouvez joindre une feuille numérotée (exemple : page 5.1).

3.1 Transport routier - Voirie municipale (Pages 5, 6 et 7)

NOUVEAUTÉS

État des infrastructures de rue

La définition de l'indicateur « **Coût amorti des infrastructures de rue par kilomètre de voie** » est modifiée pour « **Valeur amortie des infrastructures de rue par kilomètre de voie appartenant à la municipalité** ».

Pourcentage du coût de l'activité de voirie municipale par rapport aux infrastructures de rue

Le nom de l'indicateur « **Coût de la vétusté par 100 \$ d'infrastructures de rue** » est modifié pour « **Pourcentage du coût de l'activité de voirie municipale par rapport aux infrastructures de rue** ».

La définition de l'indicateur « **Coût de l'activité de voirie municipale par rapport au coût amorti des infrastructures de rue multiplié par 100** » est modifiée pour « **Pourcentage du coût de l'activité de voirie municipale par rapport à la valeur amortie des infrastructures de rue** ».

Coût par kilomètre de voie

La définition de l'indicateur « **Coût de l'activité de voirie municipale par kilomètre de voie** » est modifiée pour « **Coût de l'activité de voirie municipale par kilomètre de voie appartenant à la municipalité** ».

PRÉCISIONS

Le dénominateur « **Nombre de km de voie** » ne doit pas prendre en considération la largeur des voies et les pistes cyclables. De plus, il faut tenir compte des voies ayant des espaces de stationnement uniquement lorsque ces derniers servent également à la circulation.

Il faut porter une attention particulière à la différence entre une **voie** et une **rue**. Une voie est une subdivision de la chaussée permettant la circulation d'une file de véhicules tandis qu'une rue est une voie de communication généralement bordée de bâtiments dans une agglomération. Par exemple, une rue standard compte 2 voies.

De plus, la subvention pour l'entretien du réseau routier local, versée par le ministère des Transports, doit être ventilée entre l'activité de voirie municipale et l'activité d'enlèvement de la neige puisqu'au départ, le montant de la subvention a été établi à partir du coût moyen d'entretien d'été et du coût moyen d'entretien d'hiver.

3.2 Transport routier – Enlèvement de la neige (Pages 8 et 9)

NOUVEAUTÉS

Coût par kilomètre de voie

La définition de l'indicateur « **Coût de l'activité d'enlèvement de la neige par kilomètre de voie** » est modifiée pour « **Coût de l'activité d'enlèvement de la neige par kilomètre de voie appartenant à la municipalité** ».

PRÉCISIONS

Le « **Nombre de km de voie déneigés** » nécessaire au calcul de l'indicateur « **Coût par kilomètre de voie** » ne doit pas inclure les voies appartenant au ministère des Transports, les services rendus à ce même Ministère étant soustraits du numérateur « **Coût de l'activité enlèvement de la neige** ».

Il faut porter une attention particulière à la différence entre une **voie** et une **rue**. Référez à la section 3.1.

Pour ce qui est de la subvention pour l'entretien du réseau routier local versée par le ministère des Transports, il faut se référer à la section 3.1.

Le « **Nombre de cm de précipitations** » nécessaire pour le calcul de l'indicateur « **Coût par kilomètre de voie par centimètre de précipitations** » peut provenir du site Web d'Environnement Canada. Cependant, si vous utilisez cette source, il faut vous assurer que la donnée inscrite est complète, sinon vous devez téléphoner au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Le « **Nombre de cm de précipitations** » peut également provenir d'une autre source fiable comme un aéroport.

Voici deux exemples où vous pouvez retrouver le « **Nombre de cm de précipitations** » :

1) Données accessibles par Internet sur le site d'Environnement Canada

Adresse : http://climate.weatheroffice.ec.gc.ca/climateData/canada_f.html

Exemple pour trouver les données de Verchères :

1. Choisir « Québec » dans le menu déroulant et par la suite cliquer sur « Recherche spécifique ».
2. Choisir encore « Québec » dans la seconde fenêtre et cocher « pour les années comprises entre XXXX et XXXX » puis cliquer sur « Recherche ».

3. Choisir la station la plus près de votre municipalité et pour laquelle les données sont disponibles soit Verchères pour notre exemple. Vous devez avancer les pages à l'aide des chiffres en bas.
4. Dans la colonne « intervalle de données », sélectionner « mensuelle » et dans la colonne « année » sélectionner l'année désirée puis cliquer sur « aller ».
5. Vous avez maintenant les données de cette station par mois.

2) Abonnement avec frais au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs

Info-climat
 Service de l'information sur le milieu atmosphérique
 Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
 Direction du suivi de l'état de l'environnement
 675, boul. René-Lévesque Est, 7^e étage
 Québec (Qc) G1R 5V7
 Tél. : (418) 521-3820 poste 4579
 Téléc. : (418) 643-9591
 Courriel : info-climat@mddep.gouv.qc.ca

3.3 Hygiène du milieu – Approvisionnement en eau, traitement et réseau de distribution (Pages 10, 11, 12, 13 et 14)

NOUVEAUTÉS

Coût de distribution par kilomètre de conduite

La définition de l'indicateur « **Coût de l'activité de distribution de l'eau potable par rapport au nombre de kilomètres de conduite d'eau dont l'organisme municipal est propriétaire** » est modifiée pour « **Coût de l'activité de distribution de l'eau potable par rapport au nombre de kilomètres de conduite d'eau appartenant à la municipalité** ».

Coût d'approvisionnement et de traitement par mètre cube d'eau

Le nom de l'indicateur « **Coût d'approvisionnement et de traitement par mètre cube** » est modifié pour « **Coût d'approvisionnement et de traitement par mètre cube d'eau** ».

Coût de distribution par mètre cube d'eau

Le nom de l'indicateur « **Coût de distribution par mètre cube** » est modifié pour « **Coût de distribution par mètre cube d'eau** ».

3.4 Hygiène du milieu – Traitement des eaux usées et réseaux d'égout (Pages 15 et 16)

NOUVEAUTÉS

Coût du traitement par mètre cube d'eaux usées

Le nom de l'indicateur « **Coût du traitement par mètre cube** » est modifié pour « **Coût du traitement par mètre cube d'eaux usées** ».

Coût du réseau par kilomètre de conduite

Le nom de l'indicateur « **Coût du réseau par kilomètre** » est modifié pour « **Coût du réseau par kilomètre de conduite** ».

La définition de l'indicateur « **Coût du maintien du réseau d'égout par kilomètre d'égout** » est modifiée pour « **Coût de l'activité du réseau d'égout par kilomètre de conduite d'égout** ».

3.5 Santé financière globale (Pages 17, 18, 19, 20, 21, 22 et 23)

NOUVEAUTÉS

Pourcentage du loyer annuel de la dette

Le nom de l'indicateur « **Loyer annuel de la dette exprimé en pourcentage** » est modifié pour « **Pourcentage du loyer annuel de la dette** ».

Pourcentage d'endettement

Le nom du dénominateur « **Valeur des immobilisations et des propriétés destinées à la revente** » est modifié pour « **Valeur nette des immobilisations et valeur des propriétés destinées à la revente** ».

PRÉCISIONS

Les municipalités centrales doivent inscrire « s.o. » à l'endroit prévu pour l'inscription de la donnée dans l'année courante, et ce, pour les indicateurs « **Coût des services municipaux par 100 \$ d'évaluation** », « **Endettement de l'ensemble des contribuables par 100 \$ d'évaluation** » et « **Richesse collective par 100 \$ d'évaluation** ».

4. CONFIRMATION DE L'OFFICIER MUNICIPAL (Page 24)

La confirmation de l'officier municipal doit être remplie et signée pour confirmer la transmission du document. La loi laisse la liberté de nommer un gestionnaire en particulier. L'officier municipal pourra donc être le greffier, le trésorier, le secrétaire-trésorier ou le directeur général, selon les règles en vigueur dans la municipalité. Aucune résolution n'est exigée quant à la nomination de la personne responsable de la transmission du rapport sur les indicateurs de gestion.

ANNEXE 1 : FACTEURS D'INFLUENCE PRÉDÉTERMINÉS

TRANSPORT – RÉSEAU ROUTIER – VOIRIE MUNICIPALE

- Fréquence de circulation
- Type de circulation
- Investissement
- Nombre de km de trottoir
- Topographie
- Type de rue (boulevard, ruelle, etc.)
- Viaduc, pont, tunnel
- Climat
- Type de recouvrement
- État des équipements
- Existence d'un programme d'entretien préventif

TRANSPORT – RÉSEAU ROUTIER – ENLÈVEMENT DE LA NEIGE

- Proximité d'un établissement public (école, hôpital, parc)
- Densité de la population
- Nombre de km de trottoir
- Topographie
- Type de rue (boulevard, ruelle, etc.)
- Climat
- Stationnement public, abribus
- Type de précipitations
- Type d'activité (épandage, soufflage, ramassage, tassement)
- Plan d'intervention de déneigement
- Règlement municipal sur l'interdiction de stationnement
- Type d'équipement utilisé et quantité

HYGIÈNE DU MILIEU – APPROVISIONNEMENT EN EAU, TRAITEMENT ET RÉSEAU DE DISTRIBUTION

- Politique d'économie de l'eau
- Immobilisations amorties
- Programme de détection des fuites
- État du réseau
- Vétusté de l'équipement
- Type de traitement
- Capacité des usines
- Population en transit
- Modalité des ententes intermunicipales
- Topographie

HYGIÈNE DU MILIEU – TRAITEMENT DES EAUX USÉES ET RÉSEAUX D'ÉGOUT

- Nombre de citoyens (densité)
- Industrie
- Population en transit
- Degré de pollution
- Existence d'un programme d'entretien préventif
- Existence d'un programme de détection des fuites
- État du réseau
- Profil du territoire
- Type de traitement
- Capacité de l'usine
- Nombre de débordements
- Nombre de mm de pluie
- Existence d'une réglementation sur les clapets
- Type de réseau (pluvial, sanitaire, combiné)